

CONSEIL PARTICIPATIF
PROCES-VERBAL - séance du mercredi 12 octobre 2022

Présidence :

Christophe BITAR

Envoyé à :

Mesdames, Messieurs,
BARBIER Thomas
BECK Eléonore
CALZOLARI Valentina
CARTA Constance
CHAVES Hector
CRIVELLI Paolo
DETRAZ Manon
GABAY Simon
IHSANE Tabea
MADROÑAL Abraham
MAHASSEN Nicolas
MARTIN Caroline
MAUBERGER Manon
MELI Cinthia
MEYER Anatole
MITTERMAYER Catherine
PELIZZARI Judith
PEREIRAS GOMES Stéphanie
PIZZINATO DELCEY Danièle
RACINE Isabelle
REY André-Louis
ROUX Laura
WETZEL René
ZHANG Laure
ZUFFEREY Nicolas

Absents :

Mesdames, Messieurs,
CAESAR Mathieu, excusé
CHAPPUIS Loraine, excusée (congé mobilité 2022)
COET Philippe (secrétaire de séance), excusé
ELSIG Frédéric, excusé
FRUTIGER Olivier (*invité*), excusé
GAJO Laurent, excusé, (congé scientifique SA 2022)
HAEBERLI Eric, excusé
MIELE Raffaella, excusée
PATANÈ Leandra, excusée
PIEGAY Nathalie, excusée
ROGGIA Carlo Enrico, excusé
RUBAL Sandra (*invitée*), excusée
SWIFT Simon, excusé

Assistent à la séance :

Doyen Jan BLANC, Vice-doyen Lorenz BAUMER, Vice-doyenne Francesca SERRA
Excusée : Vice-doyenne Irène HERRMANN

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 mai 2022 (PV No 2022/2)

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Annonce des divers

Il n'y a pas de divers.

3. Communications du président

Le président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil et salue le travail effectué par le Bureau du Conseil durant l'été. Il remercie Mme L. Ferretti, qui l'a précédé à la fonction de président-e et dont le mandat au sein du Conseil a pris fin.

Le président rappelle qu'un calendrier des séances (trois par semestres), disponible en ligne, est désormais établi à l'avance afin de faciliter la planification des travaux du Conseil.

Il remercie Mme D. Goldschmidt-Clermont pour la prise du procès-verbal, M. Ph. Coet étant excusé.

Le président informe que la réflexion concernant la convocation des assemblées générales suit son cours et qu'une éventuelle modification de l'art. 16 du Règlement d'organisation de la Faculté est à l'étude. Il encourage les membres du Conseil à proposer des objets pour l'ordre du jour.

4. Communications du doyen

Le doyen remercie le Conseil pour le travail accompli sur le dossier du CCER, qui a permis de soulever différentes questions. Cette phase de consultation étant achevée, le décanat prendra dans le courant du semestre de printemps 2023 des décisions concernant plusieurs dossiers, notamment le cahier des charges des assistant-es, et en informera les instances de la Faculté. Pour pouvoir se prononcer, le décanat attend encore de recevoir les décisions du rectorat concernant le plan d'action pour le CCER, et notamment l'éventuel octroi de moyens supplémentaires.

Le doyen remercie également les différents corps pour leur collaboration lors de la rentrée académique, qui s'est dans l'ensemble bien déroulée. Quelques problèmes ont été rencontrés, notamment une vingtaine de cas de suroccupation de salles qui ont conduit à des rocares. Des solutions vont être proposées pour les lieux d'enseignement sans support d'écriture. Le doyen remercie le vice-doyen L. Baumer et Mme C. Cerchia, gestionnaire des salles, pour l'important travail accompli.

Mme E. Beck demande quelles sont les solutions évoquées par le doyen concernant les salles de cours sans tables. Le vice-doyen L. Baumer répond que le bâtiment Pont-Rouge sera équipé de chaises avec tablettes intégrées, qui ont été commandées mais souffrent d'un retard de livraison. Concernant les salles de l'Athénée, dans lesquelles il n'est pas possible de stocker du matériel, des *clipboards* seront mis gratuitement à disposition des étudiant-es qui le souhaitent. Le vice-doyen L. Baumer souligne que la location de ces salles, qui a un coût élevé, constitue un geste important du rectorat en faveur de la Faculté. Les locations étant annuelles, d'autres solutions pourront éventuellement être favorisées au cours des prochaines années.

5. Questions au décanat

Mme C. Martin revient sur le plan d'action du rectorat concernant le CCER. Elle demande comment le rectorat a évalué les besoins de chaque faculté en fonction des points soulevés et des mesures proposées.

Le doyen répond qu'une enquête générale a été organisée par le rectorat dans toute l'Université, sans passer par les facultés. Le décanat a, de son côté, attiré l'attention du rectorat sur certains points spécifiques à notre Faculté. Le doyen fait part de son pessimisme concernant l'octroi de moyens financiers supplémentaires par le rectorat. La situation budgétaire est actuellement tendue, notamment en raison de l'envolée des prix de l'énergie. Le décanat juge néanmoins stratégiquement préférable d'attendre la décision du rectorat avant de prendre ses propres mesures. Si la décision du rectorat venait à trop tarder, le décanat pourrait toutefois avancer de son côté pour les mesures qui peuvent être prises à coût constant (par ex. l'harmonisation des cahiers des charges).

Le président précise que l'avis des Conseils participatifs concernant le plan d'action pour le CCER n'a finalement pas été sollicité.

6. Modification du Règlement de séance du Conseil (article 2, alinéa 3 et article 4, nouvel alinéa 2)

Le président détaille les modifications proposées par le Bureau du Conseil. La première (art. 2, al. 1 et 2) concerne le délai de communication de l'ordre du jour et des documents y relatifs aux membres du Conseil. Les séances ayant lieu le mercredi, un délai de 10 jours demanderait un envoi le dimanche. Le Bureau propose donc de réduire ce délai à 9 jours, ce qui permettra d'effectuer l'envoi le lundi.

La deuxième modification (art. 4) concerne les absences. Le Bureau propose d'ajouter l'alinéa 2 suivant : « En cas d'empêchement ponctuel, les membres du Conseil sont priés d'excuser leurs absences aux séances auprès de la présidence et/ou du secrétariat du Conseil. En cas d'une succession d'absences non excusées, le Bureau du Conseil peut demander un renouvellement du poste auprès du corps concerné. » Le président précise qu'il s'agit de promouvoir un esprit de participation, et non de contrôler excessivement les membres du Conseil.

A une question de Mme M. Mauberger, le président répond que la formulation « succession d'absences » a été choisie pour laisser une marge d'appréciation. Le doyen suggère de supprimer le terme « ponctuel » ; par courtoisie, toute absence devrait être excusée.

Mme C. Martin propose de remplacer le terme « poste » par « siège ». M. A.-L. Rey soumet la formulation suivante : « le Bureau du Conseil peut demander au corps concerné de repourvoir le siège ».

Le président rappelle que le Conseil est compétent concernant son règlement de séance et que les modifications pourront entrer immédiatement en vigueur.

La modification de l'art. 2 est soumise au vote et approuvée à l'unanimité. La modification de l'art. 4, avec les amendements proposés par M. A.-L. Rey et par le doyen J. Blanc, est soumise au vote et approuvée à l'unanimité.

7. Bureau du Conseil participatif : remplacement de Mme Océane Brigitte

Le président s'assure que le quorum de deux tiers de membres présents est atteint. Mise au vote, l'élection de Mme Stéphanie Pereiras Gomes comme représentante du corps étudiantin au sein du Bureau du Conseil est acceptée à l'unanimité.

8. Etat des commissions facultaires

Le président rappelle que le Conseil participatif est compétent pour élire les membres de la Commission de l'égalité (CODEG), de la Commission des études et de la Commission des études post-grade (CEPOG). Le Conseil est invité à faire le point en début d'année concernant ces commissions.

Mme C.-L. Mottaz-Jiang a démissionné de la Commission de l'égalité. Mme M. Mauberger informe qu'elle a également démissionné en mai dernier, mais que son nom figure encore sur la liste. Il n'y a pas encore de candidatures pour repourvoir ces deux sièges.

Le président informe que M. Léopold Christe se propose pour remplacer M. Jimmy Baud, démissionnaire, au sein de la Commission des études. Cette proposition est acceptée par le Conseil à l'unanimité.

9. Création de la Commission *ad hoc* relative au document du CP 19/21 (création proposée lors du CP du 18.05.2022

Le président rappelle que le Conseil s'est prononcé, à la suite d'un sondage, pour la création d'une commission *ad hoc* chargée du suivi des questions restées ouvertes à l'issue des échanges entre le décanat et le Conseil concernant la situation du CCER. Cette commission, qui devra rendre compte au Conseil, a vocation à émettre des propositions qui seront ensuite soumises aux organes de décision compétents.

Mme Serra demande quels sont les points restants dont la commission va traiter. Elle relève que le « Récapitulatif des prises de position du Conseil relatives aux résultats de l'enquête de l'ACIL et à ses propositions » (doc 19/21) inclut de nombreux points qui ne sont pas de la compétence du Conseil et auxquels le décanat a déjà répondu. Il lui semble problématique de revenir sur ces points.

Mme Carta estime que la commission pourra être force de proposition, sur des questions pour lesquelles beaucoup de temps a déjà été investi. Mme C. Martin ajoute que cela permettra de décharger les séances, en faisant circuler l'information en petit groupe. Le président propose que la commission reprenne également des idées qui ont émergé en séance, pour les faire évoluer vers des propositions.

Le doyen invite à être pragmatique : il n'existe pas de solution miracle aux problèmes qui ont été soulevés, sauf augmentation budgétaire. La consultation étant terminée, l'heure n'est plus au diagnostic mais aux propositions concrètes, que la commission pourra contribuer à faire émerger. Il rappelle par ailleurs que le décanat et la commission de planification prennent déjà en compte les enjeux liés au corps intermédiaire (notamment postes de MER, taux d'activité etc.) et que ces dossiers vont continuer à évoluer.

Mme Serra s'interroge sur la durée d'existence de la commission. Le président propose de la fixer à 12 mois, avec une première échéance pour la soumission d'un rapport au Conseil le 29.03.2023.

Au vote, le Conseil adopte à l'unanimité la création d'une commission *ad hoc* dont le mandat est d'élaborer des propositions concrètes de solutions concernant certains aspects de la situation du CCER (uniquement les points qui n'ont pas encore reçu de réponse en discussion plénière ou dans les échanges avec le décanat), ainsi que de développer les propositions qui ont émergé lors de précédentes séances du Conseil.

Un appel à candidatures a été lancé auprès de chaque corps. On dénombre quatre candidatures pour représenter le corps professoral, quatre pour le corps intermédiaire, une pour le corps étudiantin et aucune pour le PAT.

M. N. Mahassen fait part de son intérêt pour cette commission et demande s'il serait possible de la rejoindre lorsqu'il aura une meilleure connaissance des dossiers. Le président répond que cela devrait être possible.

M. N. Zufferey suggère de restreindre la participation aux membres du Conseil, qui ont suivi les débats, afin de mieux encadrer les travaux de la commission. Une articulation avec le décanat lui paraît également nécessaire pour éviter de rouvrir des dossiers inutilement. Le président répond qu'une ouverture en dehors du Conseil a été souhaitée par le Bureau pour susciter davantage de candidatures. La commission pourra définir son mode de fonctionnement, y compris ses liens avec le décanat.

A la suite d'une discussion concernant le mode d'élection des membres, initialement limité à deux au maximum par corps, M. A.-L. Rey propose de porter ce nombre à quatre par corps afin que toutes les candidatures présentées puissent être acceptées. Au vote, cette proposition est acceptée par 14 voix favorables contre 9 oppositions et 3 abstentions.

Les membres de la commission sont élus par corps, par des votes en bloc, à l'unanimité :

- **Corps professoral** : Mme Claire-Akiko Brisset, MM. Simon Swift, Mathieur Caesar et Paul-Alexis Mellet.
- **Corps intermédiaire** : Mmes Tabea Ihsane et Valeria Wagner (CER sous contrat à durée indéterminée), Mme Yasmine Atlas et M. Simon Gabay (CER sous contrat à durée déterminée)
- **Corps étudiantin** : M. Michaël Teixeira Queiros
- **Corps du PAT** : --- (pas de candidat-es)

10. Point sur les changements de bâtiments universitaires

Le président et Mme S. Pereiras Gomes font remarquer que l'éclairage est insuffisant dans certaines salles des Philosophes. Le vice-doyen L. Baumer rappelle, à la suite du message du Recteur, qu'il est important dans la période actuelle de réduire la consommation d'énergie. Il informe par ailleurs que les luminaires définitifs ne sont pas encore installés à l'Aile Jura, en raison d'un recours déposé par une entreprise.

Mme M. Mauberger signale que les stores qui se baissent automatiquement entraînent un allumage inutile des lampes. Le vice-doyen L. Baumer souligne que la norme Minergie est plus facilement applicable pour les nouvelles constructions que pour les rénovations de bâtiments historiques.

M. A. Meyer demande quelles sont les possibilités de dialogue avec le secrétariat de l'Athénée. Celui-ci a envoyé une circulaire dont le contenu a été perçu comme infantilisant. La vice-doyenne F. Serra invite à faire remonter ce type de problèmes au décanat, par l'intermédiaire du vice-doyen L. Baumer [qui a déjà dû quitter la séance].

Les points 12, puis 11 sont traités en présence du doyen avant d'achever le point 10.

11. Pour information : Budget de la Faculté

Mme L. Roux fait remarquer que dans le domaine des humanités numériques, seul un budget de fonctionnement de CHF 2'000.- est mentionné. Elle demande pourquoi les postes sont rattachés au décanat. Le doyen répond que les humanités numériques ne constituent pas une unité et n'appartiennent pas à une discipline particulière, ce qui explique leur rattachement au décanat plutôt qu'à un département.

Mme J. Pellizari s'étonne que le budget complet ait été mis à disposition du Conseil. Le président rappelle qu'il s'agit d'un document public, disponible sur le site de l'Université.

12. Pour avis : Rapport de la Commission de planification de la Faculté des lettres 2022-2024 (accepté par le Collège des professeurs le 21.06.2022)

Le doyen relève que l'introduction au sein de la commission de planification d'un second siège pour le CCER, avec voix consultative, a permis d'enrichir les discussions de manière très positive et a eu des conséquences concrètes sur plusieurs décisions, notamment la mise au concours de postes de MER ou de PAST.

Mme L. Roux remercie la commission d'avoir pris en compte certaines revendications de longue date du CCER. Elle s'interroge sur deux postes d'anciens MER promus PAS qui ont été remis au concours au niveau professoral, plutôt que MER. Le doyen répond qu'il s'agit de deux cas particuliers. La succession de M. O. Collet avait déjà fait l'objet d'une décision dans le précédent rapport de planification. Quant à la succession de M. E. Eigenmann, la commission s'est rangée à l'avis du département de français moderne, qui estimait qu'un poste professoral dans ce domaine serait plus attractif pour la relève.

Le président demande des précisions concernant un poste de MER suppléante en sciences de l'Antiquité, qu'il est prévu de scinder en deux charges de cours à 25%. Le vice-doyen L. Baumer répond que cette reconfiguration sera nécessaire car il s'agit de deux domaines de compétence très différents.

Le président met au vote un avis favorable concernant le rapport. Le Conseil émet à l'unanimité un avis favorable concernant le rapport de planification.

13. Divers : il n'y a pas de divers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

★ ★ ★